



MIEUX COMPRENDRE LE PROGRAMME ÉDUCATIF DES CPE

Comme parents, vous savez probablement que les CPE ont été créés en 1997 grâce à la réforme des services de garde du Québec instaurée par le gouvernement de l'époque. Pour soutenir la qualité des services, le Ministère a conçu un programme cadre nommé « *Le programme éducatif des centres de la petite enfance* ».

Au même moment, la garde en milieu familial a été intégrée et ajustée pour soutenir les parents dans l'éducation de leurs tout-petits.

DÉFINITION DU PROGRAMME ÉDUCATIF :

Le programme éducatif s'appuie sur cinq principes de base qui sont, en quelque sorte, une vision ou une philosophie à l'égard du développement et l'éducation de la petite enfance.

PREMIER PRINCIPE : L'ENFANT EST UNIQUE

Concrètement, ce principe signifie que chacun a ses caractéristiques particulières et une personnalité unique. Pour leur part, les enfants se développent selon un rythme qui leur est propre et qui est imprégné d'une éducation particulière reçue dans leur environnement familial. Finalement, chacun a des besoins différents et les exprime de façon différente.

Exemple : Un enfant de 2 ans qui refuse d'aller sur le « *petit pot* » ne devrait pas être jugé « *en retard* » par rapport à un autre enfant du même âge déjà propre.

Chaque enfant est donc considéré dans tout son unicité. L'éducatrice s'emploie à le connaître et percevoir ce qui fait de lui un être spécial et différent. Elle tient compte de ses besoins, de ses intérêts et de son vécu dans le but de lui offrir les meilleures conditions d'évolution. L'enfant apprend alors à se connaître et à s'exprimer. En milieu familial, l'enfant est unique, mais il n'est pas seul. Le grand défi de l'éducatrice est de respecter la capacité de l'enfant et son besoin, tout en l'amenant doucement à s'éveiller à la présence des autres.

Exemple : Une éducatrice doit pouvoir combler le besoin de sommeil d'un poupon le matin tout en offrant des activités appropriées aux autres enfants du groupe (jeux calmes).

DEUXIÈME PRINCIPE : LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT EST UN PROCESSUS GLOBAL ET INTÉGRÉ

En effet, toutes les dimensions du développement de l'enfant sont inter-reliées. Les différents moments de vie stimulent une dimension particulière du développement. Par la même occasion, ils sollicitent aussi d'autres dimensions.

Exemple : Un enfant qui explore un instrument de musique interpelle certainement les dimensions sensorielle et motrice lorsqu'il gratte les cordes, la dimension langagière lorsqu'il chante de même que la dimension sociale lorsqu'il refuse ou accepte de prêter son instrument à l'un de ses copains.

TROISIÈME PRINCIPE : L'ENFANT EST LE PREMIER AGENT DE SON DÉVELOPPEMENT

Précisément, c'est **Lui** qui est «*en relation avec*» par son action, ses manipulations, ses explorations, ses expérimentations, ses observations, son écoute, etc. Le contact qu'il établit avec son environnement l'amène à la conscience de soi, des autres et du monde en général.

On se détache de la vision de l'adulte : savoir tout et vouloir transférer son savoir. L'éducatrice est guide, accompagnatrice et superviseuse. Elle doit développer sa capacité d'observation, un outil devenu essentiel afin de mieux comprendre l'enfant, d'identifier ses besoins et de lui offrir les éléments (interventions, matériel et activités) qui favoriseront son évolution. Dans cette optique, la variété et la richesse des activités apparaissent incontournables.

Exemple : Un enfant qui se passionne pour les dinosaures devrait pouvoir développer son intérêt par le biais du matériel et des activités dont son éducatrice propose.

QUATRIÈME PRINCIPE : L'ENFANT APPREND PAR LE JEU

On estime que le jeu est un moteur d'apprentissage et le plaisir une caractéristique essentielle offrant alors la possibilité d'effectuer des choix selon ses intérêts.

Jouer représente un travail à temps plein pour l'enfant. Les activités qu'il choisit, parce qu'elles répondent à ses intérêts, indiquent des expériences positives pour lui. Lorsqu'il répète inlassablement un jeu, cela signifie qu'il apprend encore. Le jeu devient un outil de travail important pour l'éducatrice : elle l'observe, l'enrichit, y participe. Le plaisir de l'enfant à jouer est souvent représentatif du plaisir exprimé par l'éducatrice sur les possibilités de jouer.

CINQUIÈME PRINCIPE : LA COLLABORATION ENTRE LE PERSONNEL ÉDUCATEUR ET LES PARENTS CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'ENFANT

Nous savons que la relation d'attachement à ses parents constitue une base relationnelle primordiale pour l'enfant. Les intervenants des services de garde développent également des liens privilégiés avec l'enfant. Par ce principe, la collaboration et le respect entre parents et intervenants permettent à l'enfant d'évoluer dans un monde cohérent pour son bien-être et son développement harmonieux.

DOMAINES D'APPLICATION

Les principes de base du programme éducatif trouvent leurs applications dans trois domaines différents soit : la structuration des lieux, la structuration des activités et les interventions du personnel éducatif auprès des enfants et des parents.

La structuration des lieux

- Les enfants ont besoin de bouger, créer, manipuler, explorer, s'isoler, jouer avec d'autres enfants... ils ont besoin d'espaces variés et assez grands pour y parvenir.
- Les enfants doivent avoir accès au matériel de jeu.
- Des jeux variés, en quantité suffisante, stimulants et attrayants.

La structuration des activités

- Établir un horaire régulier.
- Inciter la participation des enfants à l'aménagement de leur environnement.
- Permettre aux enfants de choisir leurs activités.
- Considérer les besoins individuels des enfants dans l'horaire et les activités.
- Encourager la créativité de l'enfant, sans toutefois s'attendre à **un produit fini** et accueillir positivement cette expression. Ne pas oublier que la perception d'un enfant à l'égard des choses diffère de celle de l'adulte.

L'intervention du personnel éducateur auprès des enfants et des parents

- Adopter un mode d'intervention démocratique (définir une relation où chacun a la possibilité d'exprimer ses besoins, ses limites et de négocier des solutions acceptables).
- Utiliser le jeu pour communiquer avec l'enfant.
 - **Exemple** : Donner les consignes à l'aide de marionnettes.
- Observer chaque enfant pour mieux : connaître, intervenir et planifier les activités.

Pour en savoir plus, référez-vous au guide de Sylvie Provencher intitulé « De l'estime de soi, vers l'autonomie » et au Programme éducatif des centres de la petite enfance du Québec.